

La Fondation pour les Ecoles de la Deuxième Chance **Par Edith Cresson**

J'ai créé les Ecoles de la Deuxième Chance dans mes fonctions de Membre de la Commission Européenne en 1996. Chaque pays de l'Union Européenne compte aujourd'hui une ou plusieurs de ces écoles.

En France, il existe à ce jour une douzaine de projets et deux réalisations : Marseille et Mulhouse

Ces écoles partent du constat selon lequel un pourcentage relativement important de jeunes sortent du système scolaire sans diplôme ni formation susceptible de les emmener à se repérer et à s'insérer dans la société et -par voie de conséquence- à y trouver un emploi.

La pédagogie mise au point notamment par l'équipe dirigeante de l'Ecole de la Deuxième Chance de Marseille s'adresse à des jeunes de 18 ans au moins et repose sur des principes valables pour toutes les Ecoles de la Deuxième Chance mais naturellement avec des adaptations possibles.

Il s'agit de redonner confiance en eux à ces jeunes, leur faire comprendre la nature et l'utilité de l'effort, l'intérêt de l'acquisition de connaissances pour leur développement personnel et l'accès à l'emploi, la nécessité d'observer certaines règles dont ils seront à la fois porteurs et bénéficiaires et de les amener à se repérer dans l'environnement qu'il soit urbain, géographique, social ou culturel.

Les méthodes utilisées sont pragmatiques, perfectibles et soumises à une évaluation constante: suivi personnalisé, travail par groupe de niveau dont la composition évolue en fonction des progrès réalisés, pratique de l'alternance avec les entreprises, encouragement à l'expression orale et écrite et à la lecture, utilisation du multimédia, etc.

La coopération avec le tissu économique local est essentielle et ses résultats très encourageants. Les entreprises désignent un tuteur pour suivre les stagiaires. A l'école chaque éducateur ou enseignant est le référent d'une dizaine d'étudiants qui peuvent l'interroger pratiquement à tout moment et sur les sujets les plus divers, y compris personnels. Le couple tuteur-référent travaille ensemble. Un groupe d'entreprises se réunit régulièrement

Des innovations originales sont mises au point : rédaction avec les étudiants de logiciels adaptés à ce public spécifique pour l'enseignement du français notamment, récit détaillé écrit et oral de chaque stagiaire sur son stage, mise en place d'une entreprise virtuelle. Le niveau des étudiants est évalué en permanence et individuellement. Tout est fait pour qu'on ne puisse progresser, jamais se sentir exclu. L'équipe d'enseignants et d'éducateurs est présente en permanence dans l'école. Les étudiants également lorsqu'ils ne sont pas en stage. L'autonomie des personnes est



développée par la gestion d'un fonds par un groupe élu d'étudiants destiné aux sorties, achats de livres, séjours notamment dans les autres Ecoles de la Deuxième Chance de l'Union Européenne.

Après une scolarité de durée variable qui dépasse rarement deux années (sans rentrée scolaire ni sortie à date fixe mais en fonction du fait que l'on est suffisamment armé pour entrer dans la vie active) les étudiants trouvent un emploi non seulement dans les secteurs classiques (bâtiment, restauration) mais dans les plus innovants (services, informatique) et le plus souvent dans une entreprise où ils ont accompli une de leurs périodes de stage. Ils restent le plus souvent en relation avec l'école. Ils peuvent y revenir par exemple pour préparer un examen indispensable pour certains emplois.

L'Ecole de la Deuxième Chance est une Institution. Elle correspond à un besoin souvent exprimé et non satisfait jusqu'à maintenant. Elle se développe comme l'atteste la liste des collectivités locales qui en construisent le projet. Le Ministère de l'Education Nationale encourage cette initiative.

La Fondation pour les Ecoles de la Deuxième Chance n'a pas pour objet de financer ces écoles. Le financement est assuré par les villes, les conseils généraux et surtout les conseils régionaux avec l'ajout non négligeable du Fonds Social Européen.

Le but de la Fondation pour les Ecoles de la Deuxième Chance gérée par la Fondation de France, consiste à rassembler les moyens nécessaires pour faire émerger des projets communs entre les écoles (échanges d'expériences, colloques), des séjours linguistiques ou des stages à l'étranger des étudiants, acquérir des matériels nécessaires à l'activité pédagogique ou culturelle, participer à des activités extérieures à l'école, parrainer des projets montés par les étudiants.

Certaines des plus grandes entreprises françaises participent aujourd'hui à la Fondation.

Edith CRESSON